

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 19 septembre 2023**

Objet : Créations et suppressions d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 19 septembre deux mil vingt-trois à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO,

Avaient donné procuration : Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Fernand BERSON à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie CHAVANON à Madame Françoise KERN, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Patrick de la MARQUE à Madame Catherine DESPRES, Madame Julie FOURNIER à Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Igor SEMO, Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jean-Luc CAEDDU,

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLLOL, Madame Rahnia HAMA, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Madame Aurore THIROUX, Monsieur Julien WEIL.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Créations et suppressions d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2023-32 du 27 juin 2023 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu le rapport présenté en comité social territorial de service le 7 septembre 2023,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE de supprimer les trente-trois emplois suivants :

- ✓ **Vingt-sept emplois** qui avaient fait l'objet de vingt-sept créations lors du précédent conseil d'administration afin de permettre le déroulement de carrière des agents du CIG :
 - Sept emplois d'adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe
 - Sept emplois de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe
 - Douze emplois de rédacteurs
 - Un emploi d'ingénieur

- ✓ **Six emplois** afin de permettre le recrutement d'agents sur un grade différent de celui détenu par la personne ayant libéré le poste :
 - Un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - Un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - Un emploi de rédacteur
 - Un emploi d'attaché
 - Deux emplois du cadre d'emplois de techniciens

Article 2 : DECIDE de créer les cinq emplois suivants pour permettre le recrutement d'agents sur un grade différent de celui détenu par la personne ayant libéré le poste :

- Un emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs au secrétariat de conseil médical interdépartemental – formation restreinte
- Un emploi d'adjoint administratif au secrétariat des CAP-CC- CST
- Un emploi du cadre d'emplois des rédacteurs au secrétariat de conseil médical interdépartemental – formation plénière
- Un emploi d'attaché à la direction de l'emploi
- Un emploi d'administrateur hors classe au sein de la direction générale

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emplois de leur grade de recrutement. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire de leur grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à leur grade, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.


Article 3 : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Article 4 : **FIXE**, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 19 septembre 2023 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur hors classe	2
Administrateur	1
Directeur territorial	7
Cadre d'emplois des attachés, ingénieurs ou médecins	1
Attaché hors classe	4
Attaché principal	25
Attaché territorial	66
Attaché ou attaché principal	1
Attaché ou ingénieur	3
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	4
Attaché ingénieur ou cadre d'emplois des techniciens	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	24
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	19
Rédacteur	24
Cadre d'emplois des rédacteurs	3
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	17
Adjoint administratif	10
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	5
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur en chef hors classe ou cadre d'emplois des ingénieurs ou ingénieurs en chef ou attaché	1
Ingénieur principal	9
Ingénieur ou ingénieur principal	1
Ingénieur	27
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
Technicien	3
Agent de maîtrise principal	6
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	12
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	1
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	4
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1
Infirmier en soins généraux	2
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1

Assistant socio-éducatif	14
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
TOTAL DES EMPLOIS	350

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental
du Val-de-Marne

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

